



Service
de l'Information
Aéronautique

DSNA



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tél : 05 57 92 57 95 ou 57 97
e-mail : sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

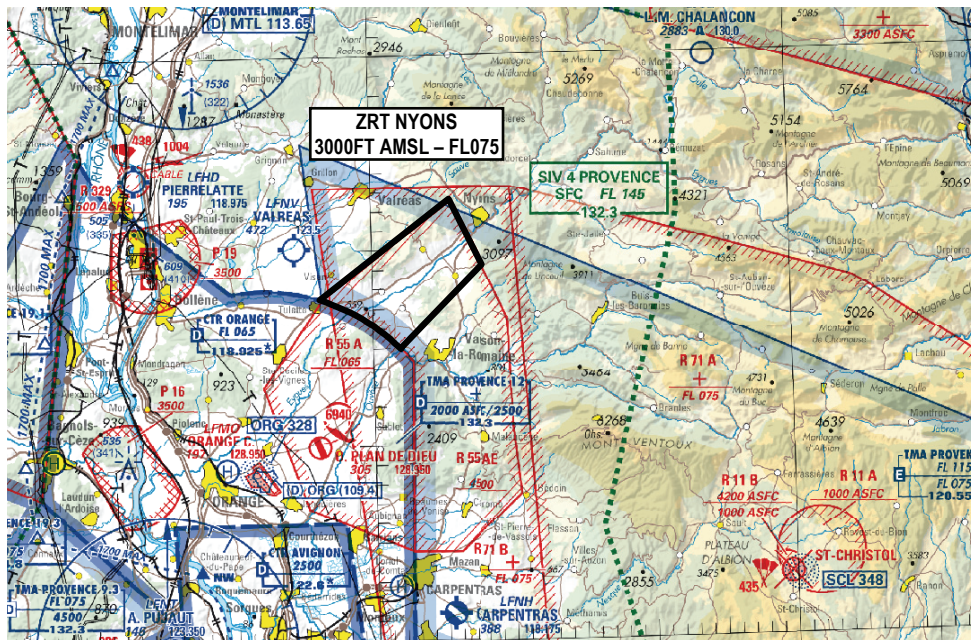
SUP AIP 058/18

Date de publication : 22 MAR

Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) Nyons (FIR Marseille LFMM), au profit du Centre de Formation Aéronautique Militaire Initial

Validité : Du 05 avril au 28 septembre 2018

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Orange Caritat LFMO



Extrait de la carte IGN OACI au 1 / 500 000 édition 2018

ACTIVITÉ

Entraînement école de pilotage.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT activable :

lundi au jeudi : 0630-0800 1330-1500,
vendredi : 0630-0800.

INFORMATION DES USAGERS

ORANGE APP : 118.925 MHz
PROVENCE INFO : 132.300 MHz
MARSEILLE INFO : 120.550 MHz

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT)

GESTIONNAIRE

ORANGE APP

CONDITIONS DE PENETRATION

CAM/CAG : contournement obligatoire pendant activité sauf :

- les aéronefs de la défense en entraînement
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions et après notification auprès du gestionnaire.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

44°22'33.00" N, 005°05'46.00" E
44°19'09.00" N, 005°08'02.00" E
44°14'56.00" N, 005°02'07.50" E
arc anti-horaire de 10 NM de rayon centré sur 44°08'00.00" N, 004°52'00.00" E
44°17'30.00" N, 004°56'21.00" E
44°22'33.00" N, 005°05'46.00" E

3000FT AMSL / FL075

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

La ZRT n'est pas activable si la zone réglementée LF-R 55 AE ORANGE EST est active.